



**AVIS AUX ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEDDE
ET AU PUBLIC DESIRANT SUIVRE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LUNDI 22 NOVEMBRE à 20 h.30**

**LES REUNIONS DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021
SE DEROULENT
A LA SALLE POLYVALENTE**

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.